

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**INF.2
20 mars 2006**

Liste des documents selon l'ordre du jour

2. CITERNES

Documents de référence

TRANS/WP.15/AC.1/100/Add.1	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la dernière session
TRANS/WP.15/AC.1/100, par. 3-5 et 100	Rapport de la Réunion commune à sa dernière session

Documents à discuter

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/4 (Suisse)	Paragraphe 6.10.3.7 a)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/6 (France) INF.21 (Belgique)	Contrôles et épreuves – Sous-section 6.8.2.4 Commentaires sur le doc. 2006/6
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/8 (Pays-Bas) INF.3 (Pays-Bas)	Réduction des risques de BLEVE
INF.26 (AEGPL)	Réduction des risques de BLEVE
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/9 (Portugal)	Transport de méthane liquide réfrigéré ou de gaz naturel liquide réfrigéré (No ONU 1972) en citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/10 (Portugal)	Constructions de citernes – Inspection des soudures

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'Office central ne dispose que d'une réserve très restreinte.

INF.9 (UIP) 6.8.4 Modification de la disposition spéciale TE 3

INF.14 (Allemagne) 6.8.3.4.6 Epreuves sur les citernes pour gaz liquéfiés réfrigérés

INF.21 (Belgique) Commentaires sur le doc.INF.14

3. NORMES

INF.19 (EIGA) Document pour le groupe de travail « NORMES »

4. INTERPRETATION DU RID/ADR/ADN

INF.18 (Espagne) Transport de bitume non inflammable

INF.28 (CEE-ONU) 1.8.5.4 Modèle de rapport

5. NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/1 (CEPIC) Chapitre 3.3: Disposition spéciale pour les lingettes contenant des matières dangereuses pour l'environnement

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/2 (Autriche) Chapitre 3.2, Tableau A : Numéros d'identification du danger pour les Nos ONU 3391 et 3393

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/3 (Autriche) Sous-section 4.1.4.1 : Instruction d'emballage P650, paragraphe (8) a)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/5 (Royaume-Uni) Transport des bitumes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/7 (Royaume-Uni) Modification au 2.2.9.1.15

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/12 (France) Signalisation des véhicules transportant des marchandises dangereuses emballées en quantités limitées (Chapitre 3.4)

INF.4 (France) Risques liés au transport de marchandises dangereuses emballées en « quantités limitées »

INF.20 (France) Amendement au doc. 2006/12

INF.22 (AISE) Commentaires sur le doc. 2006/12

INF.23 (Royaume-Uni)	Commentaires sur le doc. 2006/12
INF.32 (IRU)	Commentaires sur le doc. 2006/12
INF.5 (Norvège)	1.1.3.6.3 : Quantité totale maximale par unité de transport
INF.10 (AISE, CEFIC, CEPE)	Emballage en commun pour certains Nos ONU
INF.11 (Royaume-Uni)	Liste d'assimilation (4.1.1.19.6) No ONU 1790
INF.24 (2006) (Belgique)	Commentaires sur le doc. INF.11
INF.12 (EIGA)	Emballage de secours
INF.17 (Espagne)	Tailles des Nos d'identification du danger et de l'ONU dans les panneaux oranges

6. QUESTIONS EN SUSPENS

TRANS/WP.15/AC.1/2005/39 (Autriche) INF.24 (Belgique) de la Réunion commune de septembre 2005	Moyens de rétention vide non nettoyés/ Référence au 7.5.8.1 dans le paragraphe 5.4.1.1.6.3 (TRANS/WP.15/AC.1/100 par. 68)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/48 (Espagne)	Rapport du groupe de travail informel sur le conseiller à la sécurité (Madrid, 6-7 juin 2005) (TRANS/WP.15/AC.1/100 par. 107)
TRANS/WP.15/AC.1/2005/56 (Allemagne)	Chapitre 1.4 : Introduction de nouvelles obligations pour le chargeur et le destinataire (TRANS/WP.15/AC.1/100 par. 80)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2006/11 (Espagne)	Définition des obligations de sécurité des déchargeurs
INF.15 (Allemagne)	Dispositions spéciales pour l'expédition de matières infectieuses
INF.16 (Secrétariat CEE-ONU)	Transport d'animaux infectés morts

7. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL INFORMELS

INF.13 (EIGA) Rapport du groupe de travail informel sur la révision du chapitre 6.2

8. TRAVAUX FUTURS

Aucun document n'a été soumis sous ce point

9. QUESTIONS DIVERSES

INF.6 (Secrétariat OTIF) Utilisation des termes « remplisseur », « emballer » et « expéditeur »

INF.7 (Secrétariat OTIF) Apposition de plaques-étiquettes et de signalisations orange sur les wagons porteurs transportant des véhicules routiers et en trafic ferroutage

INF.25 (UIC) Plaques-étiquettes et panneaux orange sur les wagons porteurs en trafic ferroutage

INF.27 (UIRR) Application de l'exemption du 1.1.3.6 de l'ADR en trafic combiné rail/route

INF.29 (Belgique) Commentaires sur le doc. INF.7 (Annexe 4)

INF.30 (Belgique) Commentaires sur le doc. INF.7 (Etiquetage/placardage des petits conteneurs)

INF.31 (Belgique) Commentaires sur le doc. INF.7 Placardage des unités de transport transportant des colis)

INF.8 (Secrétariat OTIF) Fil conducteur pour le calcul des risques adopté par la Commission d'experts du RID dans le cadre des restrictions de transport par les autorités compétentes du chapitre 1.9 et qui est soumis à la Réunion commune et au WP.15 pour y examiner l'aspect multimodal.
